

LES CONSEILS DE LA MÉDECINE DU TRAVAIL...

Protection des conducteurs de tracteurs lors de l'application de produits phytosanitaires

Il est impératif de bien se protéger dans les cabines de tracteurs et pulvérisateurs automoteurs lors de l'application de produits phytosanitaires.

Les tests effectués dans les cabines équipées de systèmes d'épuration d'air ont montré que 5 à 10% des produits passe dans la cabine. Insuffisante, cette filtration nécessite le port de protections individuelles pour l'épandage des produits phytosanitaires.

Vous devez être équipés de :

- Bottes
- Gants nitriles ou néoprène (norme EN 374) qui doivent recouvrir l'avant-bras et assurer une bonne dextérité.
- Masque intégral avec cartouche filtrante ou demi-masque avec lunettes masques (anti-buée et anti-rayure).
- La ou les cartouches filtrantes sont de type A2P3 si vous utilisez un seul produit.

Pour l'usage de plusieurs produits, il est recommandé de mettre une cartouche A2B2P3 (attention, les mélanges doivent être autorisés par le Ministère de l'agriculture).

Les cartouches doivent être changées toutes les 20 à 30 heures d'utilisation et au moins 2 fois par an, si vous l'utilisez moins de 20 heures par an.

Les cartouches doivent être rangées dans une boîte hermétique après usage.

Une combinaison à capuche étanche aux produits chimiques (c'est à dire de classe 3, le type doit être de niveau 4 ou 3, le plus simple étant d'avoir des combinaisons à usage unique).

Pour se permettre de ne pas porter ces équipements de protection individuelle, voici les recommandations de Jean-Paul Larrat, ingénieur conseil à la MSA.

Conseils pour la cabine du tracteur

- La cabine, de préférence climatisée sous nos climats, doit avoir une étanchéité suffisante (passage de câbles, ouvertures, commandes et contrôles en cabine).
- Légère pressurisation (il faut tenir compte de la vitesse du véhicule : 20 Pascals à 10km/h et 40 à 15km/h si les rampes sont placées à l'avant).
- Le système d'épuration (norme NF UO3 024 1 : arrêt des poussières, gaz et aérosol). Les filtres au charbon actif proposés par les fournisseurs pour remplacer les filtres standards sont insuffisants. Il faut que le système d'épuration soit équipé d'une filtration combinée A+P assurant :
 - Une épuration des grosses poussières, un arrêt des aérosols (d'un filtre P3)
 - Un arrêt des gaz et des vapeurs (filtre au charbon actif non dopé).

On recommande à l'exploitant de s'assurer de l'efficacité du dispositif.

Le changement de ces filtres devra se faire selon les indications du fabricant et au minimum tous les 6 mois.

Si vos cabines ne sont pas équipées d'un tel dispositif, voyez avec votre fournisseur s'il peut améliorer le système. A défaut, il faut porter votre équipement de protection individuelle mieux supporté si la cabine est climatisée.

Que la cabine soit filtrante ou pas, nettoyez votre tracteur après l'épandage, veillez à sa visibilité en prévoyant des essuie glaces avant et arrière, et si elle n'est pas insonorisée, n'oubliez pas de porter des protections auditives comme les casques anti-bruit.

Pour tout contact :

Dr Sophie Lohier-Bray à Intermetra au 0262 21 12 70 ou au 0692 66 82 34